

2000 + compte 8.4.60

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 14 Juin 1960

OBJET :

Titres d'une plaquette
pour le Palais des
Congrès

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures
trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

60 063

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue
Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Fontanille, Etcheber,
Reix, Berland, Flahaut, Barreau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard
Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5
Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris
dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Mouchot, Rapporteur

Dans sa réunion du 20 Mai 1960, la Commission des Finances
a examiné différents modèles de plaquettes concernant le Palais des
Congrès.

Elle a arrêté son choix sur l'un d'eux édité par M. Chante-
reau à Nantes qui revendrait à 225 frs l'unité suivant l'importance
de la commande.

La Commission a estimé qu'étant donné l'importance de la
dépense et la nécessité de la variété qu'il faut prévoir, un stock
de 5.000 ex surerait approximativement 2 ans 1/2 pour une dépense com-
prise entre 12.000 et 15.000 NF.

Elle propose au Conseil Municipal de dégager les crédits
nécessaires lors du vote du budget supplémentaire, la livraison inter-
venant à la fin de l'année

Le Conseil Municipal

Vu les projets de plaquette présentés
Vu l'avis de la Commission des Fêtes
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de faire procéder à l'impression de 5000 plaquettes concernant le Palais des Congrès.

- que les crédits nécessaires à cette fourniture de 12 à 15.000 NF seront dégagés lors du vote du budget additionnel 1960.

- que l'édition sera confiée à l'imprimerie Chantereau et Fils à Nantes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 5 Juillet 1960

Le SousPréfet : J. VOCHEL

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 7 Juillet 1960

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

